



**LE PROGRAMME NUMERIQUE**  
*dans le projet socialiste*

**PRINCIPES ET PROPOSITIONS**

**La France connectée,**  
**dans une société créative, pour tous.**

**Juin 2011**

**[www.laboratoire-des-idees.fr](http://www.laboratoire-des-idees.fr)**

## **1. Pour la promotion d'une société créative**

- La société que nous voulons, la société créative, **donne à chacun la chance et la capacité, non seulement de construire son propre destin, mais aussi d'agir pour le bien commun.** C'est une société qui invente sans cesse des idées neuves pour répondre aux aspirations de ceux qui la composent, et aux défis auxquels elle fait face. Dans un monde d'innovations permanentes, elle s'appuie sur toutes les énergies, sur toutes les imaginations : celles des entrepreneurs, des militants associatifs, des chercheurs, des salariés du privé comme du public, des artistes, des retraités, et de tous les citoyens.
- **Le numérique transforme la société et la démocratie,** ce n'est pas un simple phénomène technique. L'action publique doit s'attacher à développer et à protéger les biens communs de la société numérique (internet, logiciels libres, données publiques ouvertes...)
- **L'écosystème du numérique en France doit se placer à la hauteur des défis.** Il est urgent de multiplier, à l'exemple de La Cantine, des espaces de travail et d'innovation partagés, permettant des dispositifs de coopération, et de mutualisation active entre entrepreneurs, chercheurs, usagers, citoyens. L'Université et la Recherche doivent être encouragées à se déployer davantage dans ce secteur. Le déficit de scientifiques et de développeurs qui s'annoncent doit être anticipé. Cette « infrastructure cognitive » doit accompagner un entrepreneuriat innovant, présent dans toutes les régions françaises.
- La nature de la société en réseaux, comme l'importance des investissements, conduise à faire du numérique **un grand enjeu au niveau européen** (accès, régulation, recherche, investissements...)

## **2. Pour le droit à la connexion**

**L'accès aux réseaux de télécommunications et aux technologies numériques est indispensable à l'émancipation de chacun et au développement des territoires.**

- **La couverture numérique universelle : un plan de déploiement de la fibre optique sur le territoire permettant un accès au très haut débit pour tous d'ici dix ans.** Cette stratégie partagée entre l'État et les collectivités territoriales s'appuiera sur la création d'un opérateur

national public « France Très Haut Débit », responsable du déploiement des infrastructures et du co-investissement public/privé, pour le THD fixe et mobile.

- **Favoriser l'accès à internet, partout et à tout moment, dans les espaces publics, en mobilité (hôtels, gares, trains, aéroport)** par des incitations et régulations.
- **Au niveau européen, émission d'eurobonds** (emprunts européens) pour financer notamment les réseaux numériques, investissements d'avenir.
- **Un forfait de base, permettant l'accès au net seul à un coût abordable (inférieur à 10 euros par mois), et libre d'être rompu à tout instant, sera mis en place.**
- **Le soutien public à l'équipement en matériel des Français**, en particulier des élèves et des familles les plus vulnérables, avec un dispositif d'accompagnement financier personnalisé et à usage fléché.
- **Un programme de défense des droits des usagers face aux abus** des opérateurs et des fournisseurs d'accès (durée d'abonnement, frais de prélèvement, conditions de résiliations, clauses cachées...)

### **3. Pour soutenir des équipes et des entrepreneurs innovants**

Ils assurent l'avenir numérique de la France. La filière, au sens large, réunit plus d'1,15 millions d'emplois, directs et indirects. Par l'effet qui lui est attribué sur l'ensemble de l'économie, elle « tire » 25% de la croissance française.

- **Aider à la constitution du capital des start-up : par l'intervention** que la future *Banque publique d'investissement* doit mettre en place, au plus près du terrain et avec les Régions. Des modalités innovantes, permettant de soutenir les jeunes entreprises en pleine croissance, sans pour autant intervenir dans leur gouvernance, doivent être recherchées.
- **La mission numérique de la BPI** doit aussi contribuer à faire émerger des acteurs forts de l'internet mondial.
- **Orienter l'achat public** vers les PME et les petites entreprises naissantes et innovantes. Une entreprise a d'abord besoin de clients, et la puissance publique a un rôle particulier à jouer. Nous voulons **un**

**Small business act en France (et en Europe)**, notamment pour entreprises numériques.

- **L'aide au financement des entreprises** doit aller aux innovations d'usages, et pas seulement aux investissements technologiques. Généralisation des bourses d'amorçage.
- **Le statut des Jeunes entreprises innovantes (JEI)** a fait l'objet de modifications brutales en 2010. Nous rétablirons pour les jeunes entreprises en pleine croissance un statut fiscal et social favorable et stable. Au-delà, il faut repenser les dispositifs d'aide au financement des entreprises, qui doivent aller aux innovations d'usages et non aux seuls investissements technologiques. En France, Facebook n'aurait eu droit à aucune aide publique...
- **Construire des solutions durables**, après un débat européen, **pour la fiscalité en ligne**. L'absence de prélèvement sur Google, Facebook et d'autres grands groupes mondiaux conduit aujourd'hui à priver la France de ressources importantes, et pénalisent les acteurs français du net.
- **Des protections améliorées pour les travailleurs indépendants** (en réponse au défaut d'allocations chômage, et aux faibles prises en charge de l'assurance maladie)

#### **4. Pour la liberté et la neutralité du Net**

L'existence de réseaux libres et ouverts et le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques sont devenus des conditions à protéger afin de garantir l'intérêt général, face au risque de confiscation du net.

- **Régulation de l'Internet par l'affirmation de principes protecteurs des droits et des libertés**. Nous inscrirons ou réaffirmerons par la loi les grands principes d'une société de l'information ouverte, comme la neutralité du net, l'interopérabilité, la liberté d'expression, le droit à l'oubli, le droit au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles.
- **Soutien des pratiques autonomes des personnes et garantie du contrôle sur les données** personnelles des usagers.
- **Enseignement renforcé des technologies du numérique** et de leur usage à l'école et en formation continue, pour assurer aux citoyens une maîtrise des nouveaux langages de communication et de création.

- **Renforcement des missions et du budget de la CNIL** (jusqu'au doublement, si on lui affecte la totalité du financement de l'Hadopi...).
- **Préserver et développer l'infrastructure informationnelle** afin de rendre les droits effectifs. Nous soutiendrons le développement d'accès symétriques au réseau, permettant à chacun d'être non seulement consommateur, mais également diffuseur de données et de services.
- **Pour permettre à chacun de maîtriser les outils de sa vie numérique**, soutien au développement, en France et dans l'Union Européenne, des logiciels libres et de solutions d'auto-hébergement.

## **5. Pour la démocratie internet : tirer le meilleur parti du numérique dans la vie publique**

- **Modernisation et ouverture de la pratique démocratique** : Internet a permis de développer le dialogue direct et de décloisonner le débat public, en l'ouvrant largement. Les citoyens interpellent aujourd'hui directement leurs représentants par Facebook ou Twitter, et s'auto-organisent pour défendre des causes locales ou globales. La diffusion des pratiques numériques facilite la participation à des processus institutionnels dès l'élaboration (mise en débat en ligne des projets publics, des propositions de loi, extension des compétences de la Commission nationale du débat public).
- **Protéger la liberté d'expression** : aucun retrait, aucune déconnexion ne doivent s'effectuer hors de l'intervention de l'autorité judiciaire.
- **Modernisation et personnalisation des services publics**, qui devront tirer parti des nouvelles technologies sans exclusive
- **Mise à disposition progressive et gratuite des données publiques (open data)**, dans des conditions permettant leur réutilisation très large, citoyennes ou à des fins d'innovation, sans autorisation préalable. L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales participeront à cet effort.
- **Incitation des entreprises** en situation de monopole, délégataires de services publics ou dont l'activité pose des questions particulières sur l'environnement, à rendre également publiques, dans les mêmes conditions, les données permettant un contrôle citoyen de leur activité.
- **Favoriser l'accès gratuit au patrimoine numérique public, à commencer par les banques d'images** ((débat publics et institutionnels, télévisions publiques, images de l'INA ...)

- **La diplomatie numérique de la France** doit appuyer les progrès de la démocratie, en relation avec les Ong, les fondations et les communautés d'internautes. La création d'une **Fondation e-démocratie**, organisme indépendant, permettrait d'organiser efficacement le soutien à la cyber-démocratie dans le monde (hébergement de sites censurés, kit de protection contre la censure, redéploiement des réseaux en cas de coupure, internet sécurisé...).

## **6. Pour reconstruire les modèles économiques durables de la création et de l'information**

Le soutien public à l'émergence des nouveaux modèles de l'économie de la culture et de l'information qui ne passent ni par des lois répressives, ni par l'ingérence du politique dans l'audiovisuel public.

- **Défendre et moderniser le droit d'auteur à l'âge numérique**, dans le cadre de modèles réellement redistributifs et rémunérateurs, en retrouvant un équilibre des droits entre les artistes, les ayant-droit et le public, en conjuguant droit de propriété intellectuelle et artistique, droit de la concurrence et droit du consommateur.
- **Protéger les droits et la rémunération des créateurs**. Nous devons garantir aux créateurs une réelle transparence sur l'ensemble des montants distribués par les éditeurs de services en ligne pour la mise en place et l'exploitation de leurs catalogues.
- **Vers une gestion collective des droits d'auteur**. Constatant le blocage du marché des droits pour les professionnels, notamment entre les producteurs et les éditeurs de services en ligne, nous défendons la proposition d'une gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins sur l'ensemble des services en ligne. Elle permettra de lutter contre la fragmentation des répertoires et de garantir la diversité culturelle dans l'accès au catalogue.
- **Mettre fin à la guerre au partage**. La révolution numérique rend possible l'accès plus libre à la culture, le partage et la co-création. Nous voulons conclure un nouveau pacte de confiance entre les artistes et le public, respectant les droits et la liberté de chacun. **L'acceptation des échanges de biens culturels hors marché, à des fins non lucratives**, conduira les internautes à s'acquitter en retour d'une *contribution individuelle au financement de la création*, qui doit rester modeste et pourrait devenir socialement progressive. Abrogation des lois répressives telles Hadopi et Loppsi.

- **De nouveaux financements pour soutenir la création.** La contribution des internautes et les prélèvements sur les fournisseurs d'accès à internet et les opérateurs de télécom permettront un soutien massif à la création culturelle, en rémunérant mieux et équitablement les artistes, et en soutenant les modèles innovants de production, d'édition et de diffusion.
- **Intensifier la lutte contre la contrefaçon en ligne.** Les acteurs économiques se livrant à des actes de contrefaçon devront faire l'objet d'une répression accrue. Nous accroîtrons les effectifs et les moyens des unités spécialisées, et privilégierons le retrait des contenus à la source, qui a démontré son efficacité.
- **Favoriser toutes les formes de la création numérique.** Aujourd'hui, l'audio, la vidéo, le texte sont combinés de multiples manières, allant jusqu'au jeu vidéo. Ce dernier est encore trop peu valorisé par la puissance publique alors qu'il devient un type d'œuvre culturelle majeur.
- **L'exportation de la production de nos filières culturelles** devra être organisé et accompagné, en s'appuyant sur l'expérience d'Ubi France.

*NB : Ce « programme numérique » expose et illustre les propositions présentes dans le projet du PS adopté en mai 2011. Elles ont été discutées et rassemblées depuis 2009 dans les groupes du Laboratoire des idées, et pour beaucoup, défendues dans les travaux parlementaires et lors des conventions ou forums des idées. Elles ont été enrichies grâce à de très nombreuses contributions de chercheurs, entrepreneurs, internautes et citoyens.*